

tecteur ont à cœur la prospérité de l'œuvre et la favorisent de tout leur pouvoir. Ils en sont les hérauts volontaires, les avocats dévoués, les quémandeurs infatigables et désintéressés en toutes rencontres et auprès de tout le monde. Par eux, le Patronage, mieux connu et apprécié comme il le mérite, conserve ses vieux amis, en recrute de nouveaux et voit grossir au jour le jour, le nombre des souscripteurs qui doivent le mettre à même, Dieu aidant, de remplir sur une plus large échelle, sa mission spéciale et providentielle à Montréal : accueillir tous les intéressants apprentis-orphelins qui sollicitent contre la misère et le vagabondage, un foyer et un ami.

Une fois le mois, les membres du Comité Protecteur, réunis au Patronage, confèrent, en présence du Révérend Frère Directeur, des démarches faites ou à faire par eux, des résultats obtenus ou espérés, ils donnent et reçoivent communication de tout ce qui intéresse l'entreprise et concertent, à l'amiable, leur ligne de conduite pour le mois à venir. En outre, ils présentent, au nom du Directeur, un rapport trimestriel circonstancié, à la Société Saint-Vincent-de-Paul.

Après avoir exposé succinctement la fondation, les vicissitudes, l'organisation laborieuse et lente du Patronage, il est temps, croyons-nous, de parler des jeunes apprentis et de les présenter enfin à leurs bienfaiteurs et amis.

L'objet de l'éducation est de procurer au corps la force qu'il doit avoir et à l'âme la perfection dont elle est susceptible. Le corps a ses droits et ses besoins qu'il faut respecter et satisfaire légitimement sous peine de léser l'intégrité de l'homme et de compromettre son avenir. L'âme, immortelle substance, souffle vivant de Dieu même infusé dans un corps périssable, a des droits et des besoins incomparablement